

D-3 Demande de dérogation de secteur scolaire – Entrée en 2nde GT

(Une fiche par lycée hors secteur demandé)

Vous formulez une demande de dérogation de secteur pour votre enfant qui entre en 2nde GT. Veuillez compléter cette fiche ci-dessous, y joindre les pièces justificatives demandées, et transmettre l'ensemble à l'établissement actuellement fréquenté par votre enfant.

Pour les départements 04 et 05 : les demandes et pièces justificatives seront transmises à la PVE0405 de la DSDEN par le collège via la PNE EPLE (ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr).

Pour les départements 13 et 84 : les demandes et pièces justificatives sont conservées dans l'établissement et restent à disposition de la DSDEN pour toute vérification.

Attention : toute demande de dérogation accordée ne vaut pas affectation dans l'établissement sollicité. Elle sera effective à la condition qu'il reste des places vacantes après l'affectation des élèves du secteur.

Nom établissement :	Ville :
NOM et PRENOM de l'élève :	Sexe : <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon
Nom du représentant légal :	Né(e) le :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Classe actuelle :

A remplir par l'établissement d'origine

Etablissement de secteur (en fonction du domicile)	
---	--

Etablissement demandé	
Motifs précis de la demande :	
Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur	

Ce document renseigné et signé, accompagné par les pièces justificatives demandées est arrivé dans l'établissement	
Le	Cachet de l'établissement

NOM : Prénom :

Vous avez la possibilité d'indiquer plusieurs motifs :

	Motivations de la demande	Pièces justificatives à fournir	Cadre réservé à l'établissement d'origine
1	<input type="checkbox"/> Votre enfant est en situation de handicap	Dossier à constituer par l'établissement pour avis de la commission médicale *	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
2	<input type="checkbox"/> Votre enfant nécessite une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Dossier à constituer par l'établissement pour avis de la commission médicale *	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
3	<input type="checkbox"/> Votre enfant est boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux.	Notification d'octroi de la bourse (ou dernier avis d'imposition, s'il s'agit d'une première demande)	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
4	<input type="checkbox"/> Vous avez un autre enfant déjà scolarisé dans l'établissement demandé et qui le sera encore à la rentrée.	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
5	<input type="checkbox"/> Votre domicile est en limite de secteur et proche de l'établissement sollicité.	Justificatif du domicile et plan des 2 trajets : domicile-établissement de secteur domicile-établissement demandé	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
6	<input type="checkbox"/> Votre enfant doit suivre un parcours scolaire particulier (LVC rares, bac STI2D)	Courrier de la famille ou tout autre document justifiant le projet de formation	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
7	<input type="checkbox"/> Autres motivations : pour convenances personnelles (ex : classes européennes... non prioritaires)	Aucune pièce justificative	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet

*** Pour les motifs 1 et 2, l'avis de la commission médicale est obligatoire. Pour les pièces justificatives à fournir, se reporter à la fiche 10 « Contrôle médical »**

➤ IMPORTANT : Admission en 2^{de} GT :

- Lors de la demande d'affectation, vous devez obligatoirement formuler l'établissement de secteur en dernier vœu (au risque de ne pas avoir d'affectation fin juin)
- Les classes de 2^{de} GT à recrutement spécifique/particulier ne nécessitent pas de demande de dérogation.
- Un enseignement optionnel n'est pas un motif de dérogation (excepté le choix d'options en vue d'intégrer par la suite une 1^{ère} STI2D).
- **Les classes européennes** relèvent d'une dérogation uniquement pour convenances personnelles.

➤ La notification d'affectation issue d'AFFELNET ou des Services en ligne vaut formellement notification de l'accord ou du refus de la demande de dérogation par l'IA- DASEN, chef des services départementaux.